



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019  
19 heures 00

-----

GF/MG

N° 002372

Direction Générale  
des Services -  
Convention de  
participation  
financière entre la  
Ville d'Apt, la CCPAL  
et la SPL Territoire  
Vaucluse - rénovation  
place Gabriel Péri.

Affiché le :

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 3

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

En application de la délibération n° 2257 du 27 mars 2018, la ville d'Apt a confié à la SPL Territoire Vaucluse la restructuration de son centre-ville, par voie de concession. Ces travaux impactent des ouvrages relevant du domaine de compétence de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (réseaux hydrauliques). L'objet de la convention est d'autoriser la SPL Territoire 84 à intervenir pour assurer les travaux de restructuration des réseaux.

Le montant prévisionnel du coût des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur est estimé comme suit :

Travaux d'eaux usées et d'AEP	400 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre à 7 %	28 000,00 € HT
SPL Territoire Vaucluse (4% du montant base 20% travaux +MOE)	20 544,00 (pas de TVA)
TOTAL A FINANCER	448 544,00 € HT
TVA 20 % sur travaux et MOE	85 600,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>534 144,00 €</b>

En application de l'article L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le traité de concession peut prévoir les conditions dans lesquelles d'autres collectivités territoriales apportent, le cas échéant, leur aide financière pour des actions et opérations d'aménagement public visées aux articles L. 300-1 à L. 300-5 du Code de l'urbanisme. Un accord spécifique est conclu entre le concédant et la collectivité qui accorde la subvention ».

Il est proposé au conseil d'approuver la convention de participation financière ci-jointe, ayant pour objet de préciser les conditions de versement d'une participation financière par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon au bénéfice de l'opération d'aménagement de la place Gabriel Péri correspondant aux travaux relevant de son champ de compétence et sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve**, telle qu'il lui a été présentée, la convention financière relative à l'aménagement de la place Gabriel Péri avec la Commune d'Apt (le Concédant), la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et la SPL Territoire Vaucluse (l'Aménageur).

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre Commune d'Apt, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et la SPL Territoire Vaucluse.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**